

		
 		

EURL APM
 12 Rue André Marie Ampère
 28500 VERNOUILLET
 - - -
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2025

DELTA CONSEIL PME

Société d'Expertise Comptable et de Conseil - Tableau de l'Ordre d'Orléans
 CS 63019 - 104 avenue du Général Leclerc - 28109 DREUX Cedex
 Tél. 02 37 38 58 58 - Fax 02 37 38 58 59
 E-mail : cabinet@deltaconseilpme.com - www.deltaconseilpme.com

419

Sommaire

<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	1
<i>Comptes annuels</i>	
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société

EURL APM

pour l'exercice du 01 mars 2024 au 28 février 2025 et conformément à nos accords aux termes de ma lettre de mission en date du 31 juillet 2013, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.
A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 10 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	559 799
Chiffre d'affaires	1 120 399
Résultat net comptable (Bénéfice)	5 126

Fait à DREUX
Le 23 mai 2025

Vincent FRETEUR
Expert Comptable



MD

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 28/02/2025	Net 29/02/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	266 588	221 909	44 678	52 719
Autres immobilisations corporelles	56 975	17 488	39 487	39 574
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	333 563	239 398	94 165	102 292
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	15 994		15 994	12 055
En-cours de production (biens et services)	45 974		45 974	56 617
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 638
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	239 316		239 316	173 463
Autres créances	11 636		11 636	8 845
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	136 207		136 207	128 482
Charges constatées d'avance (3)	16 507		16 507	17 165
TOTAL ACTIF CIRCULANT	465 634		465 634	398 265
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	799 197	239 398	559 799	500 558
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

MD

Bilan passif

	28/02/2025	29/02/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	376 096	376 096
Report à nouveau	-24 725	-37 217
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 126	12 493
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	367 498	362 372
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 747	11 243
Emprunts et dettes diverses (3)	1 023	547
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 564	78 310
Dettes fiscales et sociales	81 968	48 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	192 301	138 186
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	559 799	500 558
(1) Dont à plus d'un an (a)		5 580
(1) Dont à moins d'un an (a)	192 301	132 605
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	159	143
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

MD

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL APM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2025, dont le total est de 559 799 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 5 126 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 10 ans
- * Matériel de transport : 2 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

MD

Notes sur le bilan

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	10 000			10 000
Immobilisations corporelles	307 513	17 477	1 428	323 563
Total	317 513	17 477	1 428	333 563
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles	215 221	25 605	1 428	239 398
Total	215 221	25 605	1 428	239 398
ACTIF NET				94 165

MD

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Les flux s'analysent comme suit :

Fonds commercial

	28/02/2025
Éléments achetés	10 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	10 000

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 267 459 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux et litigieux			
Créances Clients et Comptes rattachés	239 316	239 316	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	9 670	9 670	
Autres impôts et taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	1 966	1 966	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 507	16 507	
Total	267 459	267 459	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

CAPITAUX PROPRES

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

DETTES

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 192 301 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	159	159		
– à plus de 1 an à l'origine	5 588	5 588		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 564	103 564		
Personnel et comptes rattachés	9 306	9 306		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 048	28 048		
Impôts sur les bénéfices	3 272	3 272		
Taxe sur la valeur ajoutée	39 876	39 876		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes versements assimilés	1 465	1 465		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Groupe et associé	1 023	1 023		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	192 301	192 301		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	5 510			
Dettes associés	1 022			

MD

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	5 099
Intérêts courus sur emprunts	6
Intérêts courus bancaires	159
Dettes provis. pr congés à payer	9 306
Charges sociales s/congés à payer	3 629
Charges sociales – charges à payer	19 074
Etat – autres charges à payer	1 103
Total	38 377

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 507		
Total	16 507		

« A P M »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social à VERNOUILLET (28500)
12 Rue André Marie Ampère
RCS CHARTRES B 538 984 659

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 JUILLET 2025

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide :

- d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 5.126,30 Euros, au compte « Report à Nouveau ». Le compte « Report à Nouveau » présente ainsi un solde débiteur de 19.598,23 Euros.
- de porter le solde débiteur de 19.598,23 Euros du compte « Report à Nouveau » au compte « Autres Réserves ». Le compte « Report à Nouveau » présente ainsi un solde nul et le compte « Autres Réserves » présente un solde créditeur de 356.498,20 Euros.
- de distribuer un dividende d'un montant de 114.000,00 Euros prélevé sur le poste « Autres réserves », ressortant à 114,00 Euros par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques sur option, qui sera payable à compter de ce jour et au plus tard le 30 Novembre 2025. Il est précisé que sur le dividende devra s'imputer le montant des prélèvements sociaux et fiscaux.

Le compte « Autres Réserves » présente ainsi un solde créditeur de 242.498,20 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois exercices sociaux précédents.



« A P M »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social à VERNOUILLET (28500)
12 Rue André Marie Ampère
RCS CHARTRES B 538 984 659

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 20 JUILLET 2025

PROPOSITION PAR LE PRESIDENT D'AFFECTER LE RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2025 COMME SUIV :

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide :

- d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, soit la somme de 5.126,30 Euros, au compte « Report à Nouveau ». Le compte « Report à Nouveau » présente ainsi un solde débiteur de 19.598,23 Euros.
- de porter le solde débiteur de 19.598,23 Euros du compte « Report à Nouveau » au compte « Autres Réserves ». Le compte « Report à Nouveau » présente ainsi un solde nul et le compte « Autres Réserves » présente un solde créditeur de 356.498,20 Euros.
- de distribuer un dividende d'un montant de 114.000,00 Euros prélevé sur le poste « Autres réserves », ressortant à 114,00 Euros par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques sur option, qui sera payable à compter de ce jour et au plus tard le 30 Novembre 2025. Il est précisé que sur le dividende devra s'imputer le montant des prélèvements sociaux et fiscaux.

Le compte « Autres Réserves » présente ainsi un solde créditeur de 242.498,20 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois exercices sociaux précédents.

